

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME LE MINISTRE DES  
EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE  
DES TRAVAUX DE LA 5<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE CONSULTATIF  
REGIONAL DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU  
CONGO**

**Excellence Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Excellence Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts  
du Bassin du Congo,**

**Monsieur le Secrétaire Exécutive de la Commission des Forêts  
d'Afrique Centrale,**

**Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux**

**Mesdames et Messieurs les Délégués**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs**

C'est pour moi un immense plaisir de souhaiter la bienvenue en terre centrafricaine aux délégations des pays membres de l'espace COMIFAC, ainsi qu'aux Partenaires techniques et financiers présents à ces travaux de la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). En effet, ce partenariat sert d'interface entre les différentes instances de la COMIFAC pour la mise en œuvre efficace du Plan de Convergence.

Ce souhait de bienvenue s'adresse également aux Bailleurs de Fonds, aux Organisations Internationales qui, malgré leurs calendriers chargés, ont accepté d'effectuer le déplacement de Bangui.

**Mesdames et messieurs,**

La tenue aujourd'hui à Bangui de la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo n'est pas le fait du hasard.

Il témoigne en effet, de l'effort constant que la République Centrafricaine en sa qualité de pays membre de la COMIFAC ne cesse de déployer en vue de trouver avec les autres pays de la sous- région d'Afrique Centrale, les voies et moyens de gérer durablement les ressources forestières et fauniques.

Cette manifestation aujourd'hui m'offre l'occasion de rappeler que le Gouvernement centrafricain à travers le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement a décidé de faire de la gestion durable des forêts, une de ses priorités majeures contenues dans son Plan National de Convergence et son Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Sur le plan économique, son importance n'est plus à démontrer. Le secteur forestier est le premier employeur privé et également la première source des recettes fiscales de l'Etat au niveau des finances publiques.

Sur le plan social, la forêt est également le lieu de vie des populations locales qui doivent également profiter d'une juste retombée des activités

industrielles qui s'exercent sur leurs terrains. A ce sujet, la République Centrafricaine réaffecte une partie non négligeable des taxes forestières aux communes forestières pour leur permettre de réaliser les investissements sociaux prioritaires.

Cependant, afin de conserver et de gérer durablement ses écosystèmes forestiers, la République Centrafricaine a accepté de souscrire aux principales Déclarations Internationales et sous- régionales en matière forestière et environnementale.

Parmi les plus significatives, on citera la Déclaration des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale du 17 mai 1999 à Yaoundé, le 2<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale du 5 février 2005 à Brazzaville instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), organe d'orientation, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Enfin, la RCA fait partie du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo. Elle a signé le Traité de la COMIFAC reconnu par la Communauté Internationale depuis 2007.

Ce souci de gestion durable et raisonnable de nos forêts est clairement affiché à travers la Politique Forestière Nationale du Gouvernement que dirige, son Excellence **Faustin Archange TOUADERA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la Très Haute impulsion de son Excellence le Général d'Armée **François BOZIZE**, Président de la République, Chef de l'Etat, par la mise en place depuis juillet 2000, d'un Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF), pour la préparation des aménagements l'élaboration de projets de code forestier qui est en examen au cours cette session parlementaire qui vient de débiter ce mois de mars 2008.

**Mesdames et messieurs,**

J'espère que ces deux jours de travaux de la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, atteindront les résultats escomptés qui vont aider à mieux définir les priorités stratégiques, asseoir le programme d'actions prioritaires du partenariat et de la facilitation allemande pour la période de 2008- 2009 et examiner le projet de Feuille de route de la facilitation allemande.

Tout en vous souhaitant plein succès à cette réunion, je déclare ouverts les Travaux de la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

**Je vous remercie.**